

Image not found or type unknown



Révision de pension alimentaire

Par **goonies**, le **15/01/2008** à **10:57**

Bonjour,
Peux t'on demander une révision de la pension alimentaire dans mon cas
Avant la séparation d'avec mon ex je touchais 1900€
Après passage devant le JAF
Je ne touche plus que 1800€ car elle à récupéré le SFT que me virait mon employeur
+ 300€ de pension alimentaire pour 2 enfants mais avec les charges courantes il ne me reste pour vivre que un peu plus de 300€ par mois ce qui fait que je ne vis plus, je survis (sans compter l'essence, la nourriture, etc..) il faut dire que je verse une autre pension à ma 1ere femme de 142€
Ma dernière compagne ne travaille qu'à mi temps et touche toutes les aides sociales qui existent et fini à la fin du mois avec plus ou moins 750€ toutes charges payées
Merci de vos conseils